

**COMMISSION ECONOMIQUE POUR
L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES (CEPALC)**

**RAPPORT BIENNAL
(16 avril 1992 – 27 avril 1994)**

**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS, 1994
SUPPLEMENT N° 18**



**NATIONS UNIES
Santiago du Chili, 1994**

551(XXV) LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE SESSION

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

Vu le paragraphe 15 de son Mandat et les articles 1 et 2 de son Règlement intérieur,

Considérant l'invitation du Gouvernement du Costa Rica à tenir la vingt-sixième session de la Commission à San José,

1. Remercie le Gouvernement du Costa Rica de son aimable invitation;
2. Accepte en l'appréciant cette invitation;
3. Recommande au Conseil économique et social des Nations Unies d'approuver la tenue de la vingt-sixième session à San José, Costa Rica, en 1996.